

BPJEPS

Animateur·ice

Animation Socio-Éducative ou Culturelle

Session de formation habilitée
par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 24 Septembre 2026
Au 29 Février 2028

LIEU

Cormelles-le-Royal
Accessible aux personnes en
situation de handicap

INSCRIPTIONS

jusqu'au 24.08.2026

DURÉE

934 heures :
574h aux Ceméa
360h minimum en structure
professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE

Promotion en cours

RÉUNIONS D'INFORMATION

Visio : 23/03/2026 à 18h30
Présentielle : 01/06/2026 à 18h30
Visio : 22/06/2026 à 18h
Visio : 08/07/2026 à 14h30

CONTACTS

CEMÉA NORMANDIE
6 rue de Navarre
14123 - Cormelles-le-Royal
02.31.86.14.11
www.cemea-normandie.fr
contact.caen@cemea-normandie.fr

INFOS ET INSCRIPTIONS



LE BPJEPS ASEC

Le **Brevet Professionnel** de la **Jeunesse**, de l'**Éducation Populaire** et du **Sport** spécialité **Animateur·ice** mention **Animation Socio-Éducative** ou **Culturelle** est un diplôme qui vise à qualifier des professionnel·les de l'animation, technicien·nes de l'éducation populaire, capables de conduire une action éducative qui s'inscrit dans le projet d'une structure.

Il permet d'acquérir des compétences de conception, de réalisation et d'évaluation d'un projet d'animation collective sur un terrain professionnel.

Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (**réf. RNCP 39 926**) est classé au niveau 4.

La personne titulaire de ce BPJEPS ASEC peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation socio-culturelle. Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint·e d'animation principal·e de 2^e classe.



LES BLOCS DE COMPÉTENCES

La formation est structurée autour de 4 Blocs de Compétences (BC) issus du référentiel. Le BC 1 et BC 2 sont les 2 blocs communs avec les BPJEPS du sport.

BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure.

BC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

LES DE CETTE FORMATION

Une relation continue entre stagiaire, structure professionnelle et Ceméa.

Une plateforme de formation en ligne et un Espace Numérique de Formation.

Un accès à la plateforme Yakamédia et à la revue « Vers l'Éducation Nouvelle ».

La possibilité de suivre la formation en apprentissage.



ÉVALUATION ET VALIDATION

Pour valider sa formation et obtenir le BPJEPS ASEC, chaque candidat-e devra valider l'ensemble des Blocs de Compétences (BC) à travers les 4 épreuves certificatives. Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

BC 1, BC 2, BC 4 : production d'un document écrit personnel, support à une présentation orale suivie d'un entretien pour chaque bloc.

BC 3 : mise en situation professionnelle d'encadrement d'un groupe dans la structure d'alternance, production d'un document écrit, présentation orale suivie d'un entretien.



CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

— Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr et www.cemea-formation.com)

— Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :

PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

— Être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe,

au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.

— Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

En fonction du nombre de candidat-es, des tests de sélection pourront être organisés, constitués d'une épreuve écrite et/ou d'une épreuve orale.



COÛT DE LA FORMATION

— Frais de dossier : 50€

— Coût pédagogique de la formation : 15€/heure

— Conditions Générales de Vente :

<https://cemea-formation.com/CGV/>



FINANCEMENTS POSSIBLES

— d'un contrat d'alternance : apprentissage ou professionnalisation

— d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformalion)

— du plan de formation de l'employeur,

— du Compte Personnel de Formation (code CPF 117943),

— d'un financement personnel,

— d'une prise en charge financée par le Conseil Régional

Les Ceméa se tiennent à votre disposition afin de vous aider à monter votre projet de formation.

EMPLOI



L'animateur ou l'animatrice socio-éducative et culturelle est polyvalent-e, il ou elle accompagne tout type de public en prenant en compte les besoins et les contextes de vie des personnes.

Dans tous lieux d'accueil et de pratique, son métier est d'organiser le vivre ensemble et de favoriser les interactions sociales en conduisant des progressions pédagogiques inclusives. Il ou elle conçoit et met en œuvre des projets d'animation et des activités culturelles, éducatives et sociales qui s'inscrivent dans le projet et l'organisation de la structure. Il ou elle anime des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et lutter contre toute forme d'exclusion et comportements à risques.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.